

**RÈGLEMENT (CE) N° 2001/1999 DE LA COMMISSION****du 17 septembre 1999****modifiant le règlement (CE) n° 1574/1999 déterminant la mesure dans laquelle les demandes de certificats d'importation introduites en juillet 1999 pour certains produits à base de viande de porc dans le cadre du régime prévu par les accords conclus par la Communauté avec la république de Pologne, la république de Hongrie, la République tchèque, la Slovaquie, la Bulgarie et la Roumanie peuvent être acceptées**

LA COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES,  
vu le traité instituant la Communauté européenne,

vu le règlement (CE) n° 1898/97 de la Commission, du 29 septembre 1997, établissant les modalités d'application au secteur de la viande de porc du régime prévu par le règlement (CE) n° 3066/95 du Conseil et abrogeant les règlements (CEE) n° 2698/93 et (CE) n° 1590/94 <sup>(1)</sup>, modifié par le règlement (CE) n° 618/98 <sup>(2)</sup>, et notamment son article 4 paragraphe 5,

(1) considérant que les quantités disponibles pour la période du 1<sup>er</sup> octobre au 31 décembre 1999 prévues à l'annexe II du règlement (CE) n° 1574/1999 <sup>(3)</sup> sont inexactes à cause d'une information erronée fournie par un État membre;

(2) considérant que l'annexe II dudit règlement doit être remplacée,

A ARRÊTÉ LE PRÉSENT RÈGLEMENT:

*Article premier*

L'annexe II du règlement (CE) n° 1574/1999 est remplacée par l'annexe du présent règlement.

*Article 2*

Le présent règlement entre en vigueur le 21 septembre 1999.

Le présent règlement est obligatoire dans tous ses éléments et directement applicable dans tout État membre.

Fait à Bruxelles, le 17 septembre 1999.

*Par la Commission*

Franz FISCHLER

*Membre de la Commission*

<sup>(1)</sup> JO L 267 du 30.9.1997, p. 58.

<sup>(2)</sup> JO L 82 du 19.3.1998, p. 35.

<sup>(3)</sup> JO L 187 du 20.7.1999, p. 32.

## ANNEXE

## «ANNEXE II

(en t)

Groupe	Quantité totale disponible pour la période du 1 <sup>er</sup> octobre au 31 décembre 1999
1	3 151,5
2	386,1
3	960
4	9 507,9
H1	1 200
H2	250
5	1 800
6	1 218
7	5 229,8
8	840
9	6 120
10/11	3 150
12/13	1 380
14	180
15	540
16	989,3
17	7 500»